

SERVICES OFFERTS

1. Promotion des services de gestion parasitaire pour les membres;
2. Représentation auprès des gouvernements pour défendre les intérêts des membres;
3. Publication de volumes concernant l'industrie;
4. Cours intensifs et séances d'information;
5. Bulletin périodique;
6. Congrès annuel;
7. Utilisation du sigle pour les membres actifs;
8. Carte de membre et certificat laminé pour être affiché dans vos bureaux;
9. Annuaire des membres aux deux ans;
10. Vente de matériel d'éducation;
11. Information technique concernant assurance, problèmes spéciaux etc.,
12. Secrétariat permanent;
13. Site WEB et liste des membres informatisée;
14. Membre de l'Association Canadienne et de l'Association Nationale;
15. Cartes de techniciens avec photos;
16. Programme exclusif d'assurances-responsabilité;
17. Assemblée générale annuelle.

CATÉGORIES DE MEMBRES

MEMBRE HONORAIRE: Nommé par le conseil d'administration et accepté par les membres actifs en assemblée générale.

MEMBRE ASSOCIÉ: Une personne ou entreprise qui a des intérêts se rattachant à l'industrie de l'extermination, mais qui n'exerce pas des activités d'exterminateurs au Québec. ***Il n'a pas de droit de vote, ni éligibilité au conseil d'administration.***

MEMBRE LIÉ: Dans le cas où plusieurs entreprises, constituées sous quelque forme juridique que ce soit, sont membres actifs de l'Association et sont contrôlées, dans l'opinion du conseil d'administration qui aura entière discrétion à cet égard, par une seule personne et/ou un même groupe de personnes liées, ces entreprises membres de l'Association, pourront désigner un seul et même représentant qui devra remplir les conditions mentionnées au paragraphe 5.1.4 de l'article 5. ***Le membre lié n'a pas droit de vote ni éligibilité au conseil d'administration.***

MEMBRE ACTIF: Entreprise qui ***oeuvre principalement*** dans le domaine de l'extermination et ***dont le responsable de l'entreprise possède une expérience pertinente dans le domaine de l'extermination au Québec d'un minimum de deux (2) ans.*** Le responsable devra avoir réussi l'examen d'admission de l'Association et détenir sa carte de certification du MDDEP. ***Le membre actif a droit de vote et est éligible pour siéger au Conseil d'administration et peut utiliser le sigle de l'Association.***

AGENCE GOUVERNEMENTALE: Municipalités et autorités gouvernementales qui désirent profiter des avantages offerts aux membres de l'ASEQ. ***Il n'a pas de droit de vote, ni éligibilité au conseil d'administration.***

MEMBRE HORS QUÉBEC: Une personne ou entreprise qui a des intérêts se rattachant à l'industrie de la gestion parasitaire, mais qui n'exerce pas ses activités au Québec. ***Il n'a pas de droit de vote, ni éligibilité au conseil d'administration.***

N.B : Prendre note que les frais d'adhésion sont des frais annuels et ne sont jamais remboursables en cours d'année

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA GESTION PARASITAIRE



DEMANDE D'ADHÉSION (membre actif)

Nom de la firme:

No. de permis du MDDEP:

Assurance:

No. du certificat d'utilisateur commercial:

Responsable:

Date de fondation:

Adresse:

Ville:

Code Postal:

Téléphone (bur) :

(résidence):

Courriel:

WEB:

Date d'achat par le propriétaire actuel:

Nombre de techniciens à temps plein:

à temps partiel:

Description de votre expérience (en gestion parasitaire ou autre):

Description des services et/ou activités de votre firme:

Êtes-vous ou avez-vous été membre de d'autres associations, si oui lesquelles?:

Donnez une référence d'affaire avec votre firme:

Nom:

Tél:

Adresse:

Signature d'un membre en règle qui parraine votre entrée dans l'AQGP

Signature:

Tél:

TAUX (du 1^{er} août au 31 juillet)

Droit d'entrée et étude du dossier:

325,00\$

Cotisation annuelle

345,00\$

ou après le 31 janvier

172,50\$

Cotisation ACGP/NPMA

230,00\$

Nombre de techniciens _____ X 17,50\$

.....

T.P.S. 6% (R119861516)

.....

T.V.Q. 7.5% (1000201231)

Montant du chèque:

Je désire devenir MEMBRE ACTIF de l'Association Québécoise de la Gestion parasitaire, et si accepté je m'engage à me conformer au Code d'éthique et aux règlements de l'Association. Je comprends que je ne serai membre que lorsque j'aurai reçu une confirmation écrite du président en fonction.

Signature:

À (localité)

Date: